

⇒ J'entre dans un appartement thérapeutique - Je découvre un exemple de budget à prévoir

1. Logement : un appartement, non meublé de **Fr. 1'110.--/mois**. Ce bail à loyer est lié à la prise en charge de l'encadrement socio-éducatif ainsi qu'aux règles de vie des habitations protégées.
2. Chauffage, eau chaude, frais accessoires : un acompte mensuel de **CHF 60.00/mois** est facturé avec le loyer afin de couvrir les frais, sous réserve de supplément. Un décompte annuel sera effectué une fois par année, déduction faite de l'acompte mensuel.
3. Electricité : chaque appartement dispose d'un compteur individuel, la facture vous sera envoyée directement par le Service des énergies. Il faudra compter environ **CHF 960.00/an**
4. Lessive : carte à prépaiement, soit **Fr. 30.-- à Fr. 35.--/mois**.
5. Téléréseau : vous trouverez plusieurs offres chez Swisscom. Nous vous laisserons le soin de vous abonner
6. Assurance incendie ECA : le coût de l'assurance ECA dans le canton de Vaud pour un mobilier d'une valeur de **CHF 45'000.--** est de **CHF 22.50/an**. Il vous appartiendra de vous assurer.
7. Garantie loyer : le dépôt de garantie est de 3 mois soit **Fr. 3'450.--**. Cette garantie doit être constituée auprès d'un organisme bancaire de votre choix. A cet effet, il vous suffira de vous rendre auprès d'une banque et de présenter le bail à loyer. Vous pouvez également obtenir cette garantie en effectuant la demande auprès de swisscaution..

<u>En résumé :</u>	<u>Coût mensuel</u>
Loyer :	CHF 1'150.00
Chauffage, eau chaude, frais accessoires :	CHF 60.00
Electricité :	CHF 80.00
Lessive :	CHF 30.00
Assurance incendie ECA :	CHF <u>2.00</u>
<b><u>Total mensuel estimatif :</u></b>	CHF <b><u>1'322.00</u></b>
<b>Garantie loyer :</b>	CHF <b>3'450.00</b>